



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire**

**Quinzième session ordinaire**

**Rome, 19-23 janvier 2015**

**OBJECTIFS ET INDICATEURS RELATIFS AUX RESSOURCES  
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE**

## TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-2
II. Indices composites plus généraux pour les objectifs relatifs aux ressources phytogénétiques.....	3-21
III. Rapport type pour suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	22
IV. Orientations demandées.....	23

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



mn172f

## I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa dernière session, a adopté, après les avoir revus, les cibles et indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial) et a adopté les trois objectifs relatifs aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA)<sup>1</sup>. Par ailleurs, la Commission a demandé à la FAO:

- d'élaborer des indices composites plus généraux (ICG) pour chacun des objectifs relatifs aux RPGAA, en vue de leur examen par le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail)<sup>2</sup>;
- de mettre la dernière main au modèle de rapport pour le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (le Rapport type)<sup>3</sup>, et
- de mettre à niveau l'application informatique permettant de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial afin de pouvoir utiliser les indicateurs pertinents<sup>4</sup>.

2. Le présent document expose les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission. Il contient des informations sur les trois ICG possibles qui se rapportent aux objectifs relatifs aux RPGAA et rend compte des dernières étapes de la mise au point du Rapport type. Le document intitulé *Élaboration du troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques mondiales pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>5</sup> fournit des renseignements plus détaillés sur le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, y compris la mise à niveau de l'application informatique destinée à cet usage.

## II. INDICES COMPOSITES PLUS GÉNÉRAUX RELATIFS AUX OBJECTIFS RELATIFS AUX RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

3. La Commission, à sa dernière session, a adopté les trois objectifs complémentaires suivants<sup>6</sup>:

**Objectif 1 – Conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.** À l'horizon 2020, une proportion croissante de la diversité génétique des plantes cultivées et des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées, et de celle des plantes alimentaires sauvages, est préservée *in situ*, à la ferme et *ex situ* de manière complémentaire;

**Objectif 2 – Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.** À l'horizon 2020, l'utilisation accrue des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture permet d'assurer une intensification plus durable de la production agricole et d'améliorer les moyens d'existence tout en réduisant la vulnérabilité génétique des plantes cultivées et des systèmes de culture,

**Objectif 3 – Capacités institutionnelles et humaines et ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.** À l'horizon 2020, beaucoup plus de gens sont conscients de la valeur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de ces ressources tout en réduisant le plus possible l'érosion génétique et en préservant la diversité génétique, sont renforcées.

<sup>1</sup> CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe C*.

<sup>2</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 27.

<sup>3</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 24.

<sup>4</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 26.

<sup>5</sup> CGRFA-15/15/16.

<sup>6</sup> CGRFA-14/13/Rapport, *Annexe C*.

4. Pour donner suite à la demande de la Commission, la FAO a élaboré pour chacun des trois objectifs relatifs aux RPGAA un modèle d'ICG en se fondant sur les données issues des indicateurs qui permettent de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, pour examen par le Groupe de travail<sup>7</sup>. Le Groupe de travail, à sa septième session, a réservé un accueil favorable au modèle proposé par la FAO pour construire les ICG, et a recommandé que la Commission approuve les ICG concernant les RPGAA et que le Secrétariat communique à la Commission des précisions sur la méthode de calcul<sup>8</sup>. Des informations plus détaillées sur la méthode de calcul figurent dans le document intitulé *Higher-order composite indices for plant genetic resources for food and agriculture targets*<sup>9</sup> [Indices composites plus généraux pour les objectifs relatifs aux RPGAA].

5. Des indices composites plus généraux permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des trois objectifs ci-dessus et faciliteront la comparaison des résultats obtenus aussi bien dans le temps qu'entre les pays et entre les régions. La mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, dans son ensemble, contribue à l'accomplissement des trois objectifs fixés et chacune des activités prioritaires du Plan d'action couvre une dimension spécifique de l'un de ces objectifs et contribue à la réalisation de celui-ci. Ainsi, les activités prioritaires 1 à 7 contribuent à l'accomplissement de l'Objectif 1, les activités prioritaires 8 à 12 à celui de l'Objectif 2 et les activités prioritaires 13 à 18 à celui de l'Objectif 3. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacune des activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial sont évalués à l'aide d'une série d'indicateurs adoptés par la Commission.

#### Construction d'un indice composite

6. Selon le Manuel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la construction d'indicateurs composites (*Handbook on Constructing Composite Indicators*), ces indicateurs s'apparentent à des modèles mathématiques ou informatiques. Leur construction tient davantage au savoir-faire du concepteur qu'à des règles scientifiques de codage acceptées universellement<sup>10</sup>. Il est essentiel que les indicateurs ou indices composites soient acceptés par les pairs et adaptés à l'usage prévu.

7. En principe, la construction d'un indice composite doit suivre un certain nombre d'étapes prédéfinies: *définition d'un cadre théorique, choix des données, imputation des données manquantes, normalisation, pondération et agrégation*. À chaque étape, plusieurs choix sont possibles et le choix qui est fait à une étape donnée peut avoir d'importantes répercussions sur les suivantes. Les choix dépendent à la fois de l'objectif visé et des caractéristiques spécifiques des indicateurs et, ensemble, ils définissent l'approche globale de modélisation.

Le *cadre théorique* est le contexte théorique qui sert de point de départ pour le choix des variables et leur association en un indice composite. Il présente les multiples facettes à mesurer et leur relation avec les sous-éléments.

Le *choix des données* est le processus d'identification des variables qui permettent de saisir le phénomène général visé par l'indice composite. Les variables retenues doivent être spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et définies dans le temps (SMART).

L'*imputation des données manquantes* est la procédure qui permet d'obtenir l'intégralité des données dont on a besoin pour calculer l'indice.

La *normalisation* est le processus mis en œuvre pour rendre comparables et pouvoir regrouper des variables susceptibles d'être exprimées en des unités de mesure diverses ou à différentes échelles et pour pouvoir les regrouper.

La *pondération* est un processus d'évaluation qui permet de déterminer la contribution de chaque variable à l'indice composite. Elle peut avoir des effets sensibles sur l'indice composite général. Les coefficients de pondération sont attribués en fonction de considérations politiques

<sup>7</sup> CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 27.

<sup>8</sup> CGRFA-15/15/14, paragraphe 21.

<sup>9</sup> Étude de référence N° 67.

<sup>10</sup> OCDE (2008). *Handbook on Constructing Composite Indicators*, p. 14.

et sociales. La plupart des indicateurs composites sont calculés sur la base d'un même coefficient de pondération, c'est-à-dire qu'on attribue le même poids à toutes les variables. Néanmoins, même la décision d'attribuer un même coefficient à toutes les variables au moment de la construction de l'indice composite doit être issue d'un processus transparent et participatif.

Enfin, l'*agrégation* consiste à regrouper en un seul indice composite les différentes variables pondérées. L'une des procédures d'agrégation les plus courantes est l'addition linéaire de chacun des indicateurs après pondération et normalisation.

#### **Difficultés rencontrées dans la construction d'indices composites plus généraux**

8. Lors de la construction d'indices composites plus généraux pour les RPGAA, un certain nombre de problèmes, auxquels il faudra trouver des solutions adaptées, sont susceptibles de se poser. Les solutions retenues auront une incidence sur le choix des méthodes.

##### *Élaboration d'un modèle d'indice composite plus général en l'absence de données*

La FAO a certes recueilli de nombreuses données sur les RPGAA, mais la plupart des indicateurs adoptés par la Commission sont utilisés pour la première fois. Le modèle d'indicateur composite doit donc être élaboré à un stade où aucune donnée pertinente n'est encore disponible.

##### *Disponibilité des données*

Dans certains cas, il est possible que les pays ne communiquent pas de données pertinentes parce que celles-ci ne sont pas disponibles, ou bien parce que l'indicateur n'est pas applicable. Le Rapport type, comme la Commission l'a demandé, permet aux pays de ne pas fournir d'informations pour un indicateur donné si celui-ci n'est pas applicable ou si des données pertinentes ne sont pas disponibles, par exemple.

##### *Contextualisation des indicateurs*

Pour construire des indices composites pour chacun des trois objectifs, la difficulté est de définir des valeurs optimales pour les 63 indicateurs retenus par la Commission. En particulier, les valeurs «optimales» ne sont pas toujours évidentes, ni nécessairement les mêmes pour tous les pays. Ainsi, par exemple, le nombre d'entreprises semencières structurées n'indique pas en soi si la présence d'autres entreprises semencières présenterait un avantage dans un contexte socioéconomique particulier au sein d'un pays donné. De même, le nombre optimal d'obteneurs en activité dépend de divers facteurs, ainsi que du contexte. En d'autres termes, «plus» n'est pas forcément synonyme de «mieux», ni «moins» de pire.

#### **Modèle d'indices composites plus généraux proposé**

9. La présente section propose un modèle d'indices composites applicables aux RPGAA, dont l'élaboration tient compte des problèmes indiqués plus haut. On a mis au point ce modèle en s'inspirant des publications pertinentes et après avoir consulté un certain nombre d'experts.

##### *Cadre théorique*

10. Le deuxième Plan d'action mondial, ses activités prioritaires, ainsi que les objectifs et indicateurs adoptés par la Commission, composent le cadre théorique des indices composites proposés. Chacun de ces indices s'applique à l'un des trois objectifs poursuivis et chacune des 18 activités prioritaires du Plan d'action mondial, auxquelles correspondent une série de 63 indicateurs (figure 1), contribuent à l'un des indices proposés.

##### *Choix des données*

11. Étant donné les faiblesses potentielles des 63 indicateurs retenus et les incertitudes concernant la disponibilité des données et leur précision, et sachant qu'il faudra tenir compte du contexte, il est proposé dans le modèle que les pays donnent non seulement les renseignements nécessaires au calcul des indicateurs, mais aussi et pour chaque indicateur, un avis autorisé sur le degré de réalisation ou de mise en œuvre. Il est proposé que ces avis émanent des agents de liaison nationaux. Les données fournies dans le cadre du Rapport type, y compris le calcul des indicateurs correspondants, continueront d'être essentielles dans la mesure où elles permettront à ces agents de formuler leurs avis

en toute connaissance de cause. Les avis autorisés permettront d'interpréter et de contextualiser la valeur quantitative des indicateurs, ainsi que les données qui seront utilisées pour les calculer. Ils permettront ainsi d'atténuer les effets de l'hétérogénéité de ces valeurs, due aux divers contextes nationaux et environnementaux. La cohérence des trois indices composites proposés en sera ainsi renforcée, de même que leur applicabilité et leur comparabilité dans le temps et entre les pays.

Indice composite général	Nombre d'activités prioritaires	Nombre d'indicateurs	Nombre d'indicateurs par activité prioritaire	
			Min.	Max.
Conservation des RPGAA	7	24	3	5
Utilisation durable des RPGAA	5	20	2	5
Capacités humaines et institutionnelles et RPGAA	6	19	2	5

Figure 1. Nombre d'activités prioritaires et d'indicateurs couverts par les trois indices composites.

#### *Imputation des données manquantes*

12. Face au risque de ne pas disposer de données pertinentes, on a choisi, dans le modèle proposé, de réduire au maximum le recours à des procédures de remplacement des *données manquantes*. Sachant que l'on dispose de deux à cinq indicateurs pour chacune des activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial, les indicateurs caractérisés par des données manquantes seront tout bonnement rejetés. Les données manquantes ne seront imputées que si un pays ne fournit aucune information pour aucun des indicateurs relatifs à une activité prioritaire. Dans les indices composites proposés, partant du principe que la raison de l'absence de données est inconnue, les *données manquantes* sont considérées comme étant «complètement aléatoires». Dans le modèle proposé, les données manquantes sont imputées sur la base de la médiane régionale non conditionnelle pour ce qui est des indicateurs permanents, ou du mode régional pour ce qui est des indicateurs se rapportant à une catégorie spécifique.

#### *Normalisation*

13. Afin que les variables mesurées par les divers indicateurs soient comparables et puissent être regroupées et pour assurer la contextualisation nécessaire à la construction des indices composites, il est proposé que ceux-ci soient exprimés selon une échelle de catégories ordonnées définies sur la base des avis autorisés portant sur les résultats obtenus par les pays et les progrès accomplis au regard de chaque indicateur. Ces avis permettront d'assurer la comparabilité des indices à la fois dans le temps et entre les pays et les régions.

14. Les avis autorisés seront exprimés pour chaque indicateur selon une échelle de catégories ordonnées allant de 1 à 9, 1 indiquant le «degré de mise en œuvre ou de réalisation le moins élevé» et 9 le «degré de mise en œuvre ou de réalisation le plus élevé». Le recours à une échelle de neuf catégories est justifié par la volonté de simplifier l'utilisation et l'interprétation des indicateurs et des indices composites. Une échelle analogue est déjà appliquée pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le calcul de la moyenne des indicateurs normalisés pour chaque activité prioritaire du deuxième Plan d'action mondial permet d'attribuer une note à l'activité considérée.

#### *Pondération*

15. La pondération est considérée comme un processus d'appréciation et permet de déterminer la contribution de chacune des activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial à la note globale de l'indice composite considéré. Le choix du système de pondération a un effet non négligeable sur l'indice composite global. L'approche proposée laisse à la Commission le choix du coefficient de pondération à attribuer aux différentes activités prioritaires, même si on risque d'aboutir à ce que le même degré d'importance soit attribué à toutes les priorités. Dans ce contexte, il convient de noter

qu'en adoptant le deuxième Plan d'action mondial, la Commission s'est abstenue d'établir un ordre de priorité parmi les activités prioritaires.

#### *Agrégation*

16. L'agrégation linéaire pondérée des notes attribuées aux activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial permet d'obtenir l'indice composite applicable à l'objectif visé.

#### **Utilisation des indices composites plus généraux**

17. L'utilisation des trois indices composites proposés vise principalement à obtenir une évaluation simple et concise, aux niveaux national, régional et mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des trois objectifs relatifs aux RPGAA, ainsi que dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de ses activités prioritaires.

18. Les notes de chaque indice composite sont agrégées au niveau des groupes régionaux de la FAO. On pourra utiliser la moyenne simple des notes pour tous les pays ou bien des moyennes pondérées à l'aide de coefficients, compte tenu par exemple de la superficie totale du pays ou de sa population.

19. Les indices composites peuvent être représentés au moyen de simples tableaux de valeurs, présentant pour chaque pays les notes individuelles calculées pour les 18 activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial. Cette méthode permettra de suivre les progrès accomplis au niveau national dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour chaque activité prioritaire (figure 2). Une autre possibilité serait de présenter les notes au moyen de huit couleurs – trois nuances de rouge (indiquant de faibles niveaux de mise en œuvre), deux nuances de jaune (indiquant des niveaux de mise en œuvre moyens) et trois nuances de vert (indiquant les niveaux de mise en œuvre les plus avancés) (figures 3 et 4). Ce modèle de présentation peut également être utilisé pour évaluer la performance des pays dans le temps et pour effectuer des analyses entre régions ou entre pays.

#### **Autres options**

20. La principale limite du modèle proposé constitue également son principal avantage: sa relative simplicité et son caractère général. Des données relatives aux indicateurs adoptés n'étant pas disponibles au moment de la conception du modèle, celui-ci doit être suffisamment général pour être applicable à divers scénarios de disponibilité de données. La valeur générale des indices composites, en termes de précision et de crédibilité, est largement fonction de la qualité des données communiquées. Par la suite, il sera nécessaire de procéder à une analyse de la qualité des données afin de s'assurer de la fiabilité des indices composites proposés et de leur conformité à l'usage prévu. L'analyse de la qualité des données doit être une tâche permanente. Il convient également de préciser que, même si le modèle proposé est simple et à caractère général, il est néanmoins susceptible d'être affiné et optimisé lorsque les données relatives aux indicateurs individuels seront disponibles.

21. Des techniques axées sur les données (comme l'analyse factorielle, par exemple) et fondées sur les propriétés statistiques des indicateurs recueillis pourront également être mises en œuvre pour déterminer, au moyen d'une analyse de sensibilité, la solidité des indices composites proposés.

	AP <sub>1</sub>	AP <sub>2</sub>	AP <sub>3</sub>	AP <sub>4</sub>	AP <sub>5</sub>	AP <sub>6</sub>	AP <sub>7</sub>	ICG <sub>1</sub>	AP <sub>8</sub>	AP <sub>9</sub>	AP <sub>10</sub>	AP <sub>11</sub>	AP <sub>12</sub>	ICG <sub>2</sub>	AP <sub>13</sub>	AP <sub>14</sub>	AP <sub>15</sub>	AP <sub>16</sub>	AP <sub>17</sub>	AP <sub>18</sub>	ICG <sub>3</sub>
Pays A	2	5	2	7	2	8	5	<b>4,4</b>	1	9	1	8	3	<b>4,4</b>	3	8	2	5	1	1	<b>3,3</b>
Pays B	6	7	5	4	1	2	7	<b>4,6</b>	2	7	7	2	2	<b>4,0</b>	3	6	1	6	5	3	<b>4,0</b>
Pays C	5	3	3	4	5	3	1	<b>3,4</b>	3	2	4	3	4	<b>3,2</b>	7	2	6	4	6	4	<b>4,8</b>
Pays D	5	1	8	8	3	2	7	<b>4,9</b>	6	6	5	2	5	<b>4,8</b>	9	6	5	2	7	8	<b>6,2</b>
Pays E	6	4	3	1	7	7	3	<b>4,4</b>	8	6	3	5	2	<b>4,8</b>	7	3	7	5	5	3	<b>5,0</b>
Pays F	1	9	1	6	1	3	4	<b>3,6</b>	4	5	3	1	7	<b>4,0</b>	6	7	1	9	3	5	<b>5,2</b>
Pays G	5	5	4	6	5	4	2	<b>4,4</b>	2	1	4	5	6	<b>3,6</b>	4	5	4	7	2	6	<b>4,7</b>
Pays H	1	7	6	6	1	8	2	<b>4,4</b>	8	4	2	6	3	<b>4,6</b>	1	6	7	6	5	5	<b>5,0</b>

Figure 2. Exemple de présentation des notes par activité prioritaire (AP) et par indice composite (ICG).









Notes - Priorités et ICG	Couleur	Niveau
1,00-1,99		Faible -
2,00-2,99		Faible
3,00-3,99		Faible +
4,00-4,99		Moyen -
5,00-5,99		Moyen +
6,00-6,99		Élevé -
7,00-7,99		Élevé
8,00-9,00		Élevé +

Figure 3. Présentation du niveau de mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, par notes, catégories et couleurs.

	AP <sub>1</sub>	AP <sub>2</sub>	AP <sub>3</sub>	AP <sub>4</sub>	AP <sub>5</sub>	AP <sub>6</sub>	AP <sub>7</sub>	ICG <sub>1</sub>	AP <sub>8</sub>	AP <sub>9</sub>	AP <sub>10</sub>	AP <sub>11</sub>	AP <sub>12</sub>	ICG <sub>2</sub>	AP <sub>13</sub>	AP <sub>14</sub>	AP <sub>15</sub>	AP <sub>16</sub>	AP <sub>17</sub>	AP <sub>18</sub>	ICG <sub>3</sub>	
Pays A																						
Pays B																						
Pays C																						
Pays D																						
Pays E																						
Pays F																						
Pays G																						
Pays H																						

Figure 4. Exemple de présentation chromatique des notes par activité prioritaire (AP) et par indice composite (ICG).

### III. RAPPORT TYPE POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

22. Suite à la demande de la Commission, le Secrétariat a procédé à la mise au point finale du Rapport type en tenant compte des observations reçues des États Membres. Des modifications ont été apportées au questionnaire afin d'en améliorer la clarté et pour laisser suffisamment de souplesse aux pays déclarants et assurer la cohérence des données. Le Rapport type<sup>11</sup> vise à guider les agents de liaison nationaux dans l'évaluation des progrès accomplis en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il répond à la nécessité, d'une part, d'alléger la tâche des pays et, d'autre part, de recueillir un ensemble solide de données permettant d'assurer une évaluation adéquate et efficace de l'état des RPGAA et de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial<sup>12</sup>. Le Rapport type est composé de 51 questions visant à recueillir les informations nécessaires au calcul des 63 indicateurs retenus par la Commission. Des avis autorisés sur le niveau de mise en œuvre de chaque indicateur doivent également y figurer. Ces avis sont essentiels pour établir les trois indices composites plus généraux proposés.

<sup>11</sup> CGRFA-15/15/Inf.9.

<sup>12</sup> Dans la mesure du possible, le Rapport type permet de prendre en considération d'autres sources de données appliquant les normes internationales et prévoit que ces données puissent être incorporées sans charge de travail supplémentaire pour les pays.

#### **IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES**

23. La Commission souhaitera peut-être:

- examiner et réviser, si nécessaire, les ICG proposés en vue de les approuver, de sorte que tous les Membres de la Commission puissent les utiliser en vue de suivre la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et
- inviter tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à nommer un point focal national chargé de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial.